

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 2 mai 2022

**OBJET :**

**Viabilité hivernale**

**Avenant N°1 à la convention de prestations**

**Rapporteur : M. ROSSIGNON**

Délibération n°8

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de sa séance du 26 juin 2017, le conseil municipal a approuvé une convention de prestations proposée par la Métropole du Grand Nancy afin d'assurer la viabilité, en période hivernale, des voies de la ville.

Or, cette convention prévoit à son article 3-2 « matériel » la limitation de l'indemnisation de la collectivité dès lors que le véhicule de déneigement a plus de quinze ans.

En l'occurrence, le véhicule de déneigement a été acquis en décembre 2004 et cette disposition est particulièrement inadaptée dans la mesure où le coût d'entretien d'un véhicule augmente au fur et mesure qu'il devient plus vétuste.

De plus, ces véhicules dont la durée de vie est dans la pratique supérieure à 15 ans, font l'objet de coûteux investissements pour être maintenus en bon état.

Aussi, il a été demandé à la Métropole du Grand Nancy d'envisager un avenant visant à ne plus limiter l'indemnisation dès lors qu'un véhicule de déneigement a plus de 15 ans.

Par ailleurs, cette convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017 est reconductible expressément au terme de 5 ans pour une même durée. Il convient donc de se prononcer sur ce renouvellement.

### PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la commission élargie « urbanisme opérationnel et patrimoine » et « transition écologique » réunie le 20 avril 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention de viabilité hivernale,
- d'accepter le renouvellement de convention de viabilité hivernale pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 5 mai 2022.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**



*Michel Breuille*  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	15 avril 2022
- Convocation distribuée le :	15 avril 2022
- Affichage du compte-rendu le :	06 mai 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 <sup>er</sup> juillet 2022

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. BRUNE à M. ROSSIGNON
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- M. BOURGUIGNON à MME HOUSSIN
- MME CREUSOT à MME BARDOUL

**ABSENT**

- M. EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. HOFFER

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**

